



**LETTRE OUVERTE à Monsieur le MAIRE de LA TOUR D'AIGUES,
aux riverains de l'EZE, aux citoyen(ne)s inquiet(e)s pour l'eau.**

**« Trois jours pour l'eau », les 21, 22 et 23 mars à la Tour d'Aigues
L'Eze est-il encore un bien commun?**

Monsieur le Maire,

La participation de l'association SOS Durance Vivante aux « Trois jours pour l'eau » des 21-22-23 mars prochain à La Tour d'Aigues a été refusée oralement par votre adjoint à la démocratie participative qui nous renvoie vers vous. Nous proposons de tenir un stand d'information le samedi, au même titre que les entreprises, institutions et associations qui seront présentes. Nous sommes surpris qu'aucune réponse écrite n'ait été faite à notre demande par courriel du samedi 24 février.

Les eaux de la rivière Durance, de ses affluents, de son bassin sont l'origine de l'eau potable de nos communes et l'Eze est une source de biodiversité et de bien être pour les Tourrains.

Le changement climatique, les sécheresses, les pratiques agricoles, industrielles, les modes de vie, exercent une pression toujours plus forte sur l'eau, pourtant vitale et limitée.

Afin de concilier les temps de pédagogie, notamment pour les enfants, avec les temps d'échange et de débat entre citoyens adultes et responsables, nous vous avons indiqué en amont de cette manifestation qu'il nous paraissait important d'aborder, lors de ces journées à La Tour d'Aigues :

- le sujet de la protection institutionnelle de la rivière l'Eze qui est en mauvais état écologique, avec sa prise en considération, à l'instar de presque toutes les rivières du Parc Naturel Régional du Luberon, comme site exceptionnel à protéger.

- l'actualité judiciaire qui concerne la commune de la Tour d'Aigues, puisque cela fait huit mois que le parquet environnemental du Tribunal Judiciaire de Nîmes a proposé une Convention Judiciaire d'Intérêt Public environnemental à la cave Terre Valdèze et à son sous-traitant pour la station d'épuration, la Société des Eaux de Marseille pour des pollutions commises en 2021 et 2022, avec l'obligation de mettre aux normes la station d'épuration, de réparer le préjudice écologique subi par la rivière et d'indemniser les riverains: il n'y a aucune information à ce jour sur la suite de cette affaire. Notre association avait porté plainte et a été reconnue comme victime.

Le refus de la participation de SOS Durance Vivante à la manifestation a donc pour raison l'évocation que nous pensons indispensable de ces sujets. C'est pourquoi nous prenons la parole.

En tant que Maire, nous vous demandons d'intervenir pour que la journée mondiale de l'eau soit l'occasion de faire avancer la cause de l'Eze, rivière en mauvais état écologique, en incitant d'abord la cave Terre Valdèze, dont vous êtes également vice-président, à accepter la Convention Judiciaire d'Intérêt Public proposée par le parquet environnemental de Nîmes et, ensuite, en mettant la protection de l'Eze à l'ordre du jour de vos délibérations, notamment dans le cadre de la révision de la charte du Parc Naturel Régional du Luberon.

Associer l'eau à la paix (c'est le thème de la journée de l'eau du 22 mars 2024) et considérer l'eau comme un bien commun, sont des ambitions que nous saluons et nous sommes certain(e)s que les habitant(e)s de votre commune, les visiteurs, visiteuses de ces journées sauront apprécier le respect des valeurs nécessairement induites par cette journée mondiale d'action et votre engagement pour l'Eze, rivière en danger.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et une réponse de votre part sera importante pour les habitants de la commune, les riverains de l'Eze, les citoyens concernés par l'eau. L'association ADREVE, qui a aussi été reconnue comme victime dans le cadre de la CJIP, soutient cette lettre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le conseil collégial de l'association SOS Durance Vivante, le 6 mars 2024.

